Résolution sur la situation dans la province autonome du Haut-Badakhchan (Tadjikistan)

2022/2753(RSP) - 07/07/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 520 voix pour, 24 contre et 31 abstentions, une résolution sur la situation dans la province autonome du Haut-Badakhchan au Tadjikistan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, The Left et des députés.

La région autonome du Haut-Badakhchan est la région la plus pauvre du Tadjikistan, avec le taux de chômage le plus élevé, et souffre d'une répartition inégale des revenus provenant de l'exploitation des mines de pierres précieuses, principale ressource naturelle de la province.

La région a été sévèrement touchée économiquement par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les sanctions économiques qui en ont découlé. En outre, la région s'est traditionnellement distinguée par une société civile et un secteur non gouvernemental relativement forts et bien développés. Toutefois, sous la direction de l'actuel président, Emomali Rahmon, la région autonome est progressivement passée sous le contrôle total des autorités tadjikes grâce à la destitution des dirigeants locaux par le gouvernement et à la suppression de la société civile et des journalistes en particulier.

Des manifestations ont éclaté dans la région autonome en mai 2022, après des mois de persécution des habitants locaux suite aux manifestations de novembre 2021. Les citoyens tadjiks de la région exerçaient pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion afin de protester contre les abus commis à l'encontre de leur communauté lorsque les services répressifs ont entamé leur violente répression.

Les organisations de défense des droits de l'homme ont accusé les autorités tadjikes de violer les droits de l'homme fondamentaux, car des cas de torture de détenus, d'enlèvement et de pillage par les forces de l'ordre ont été signalés.

Le Parlement a profondément regretté la perte de vies humaines dans le région autonome et condamné fermement la répression violente des autorités tadjikes contre les manifestants, les journalistes, les blogueurs, les avocats et les militants en novembre 2021 et mai 2022 pour avoir exprimé leur opinion et protesté pacifiquement.

La résolution a exhorté le Tadjikistan à :

- respecter et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment le droit à la vie, à la réunion pacifique, à la liberté d'association, à la liberté d'expression et à la liberté des médias, dans la région autonome et dans le reste du pays, conformément au droit international;

- s'abstenir de faire un usage excessif de la force contre les manifestants et de harceler de manière ciblée les résidents de la région;

- libérer immédiatement les personnes détenues arbitrairement et abandonner toutes les charges retenues contre elles, et mettre fin à la persécution politique des défenseurs des droits humains et des partisans influents des manifestants;

- mettre immédiatement en place une enquête efficace et indépendante sur les affrontements violents qui ont eu lieu dans la région autonome pendant et après les manifestations de mai 2022 et de novembre 2021, en particulier sur l'usage de la force par les représentants des forces de l'ordre, les décès de civils et les rapports sur les actes de torture présumés commis par les forces de sécurité;

- ne plus classer «secrètes» les enquêtes et les poursuites;

- rétablir pleinement les communications et l'accès à Internet dans la région autonome afin que les habitants puissent accéder à l'information, et s'abstenir de couper les liaisons de communication à l'avenir.